

COMMUNICATION MUNICIPALE N° 17/2021

le 15 septembre 2021

Nouveau collège Courbet – Création d'une entité communale regroupant la bibliothèque et la ludothèque.

10.03-2108-PAD-rc-Comm17-Biblio-ludotheque.docx

Au Conseil communal de
1814 La Tour-de-Peilz

Monsieur le Président
Mesdames et Messieurs,

1. Préambule

Le projet du nouveau collège Courbet adopté par votre Conseil au travers du préavis N° 11/2019 prévoyait l'implantation d'une médiathèque communale au rez-de-chaussée de l'édifice. Comme prévu, cette nouvelle institution naîtra de la réunion de la bibliothèque, service communal et de la ludothèque Ludo La Tour, actuellement sous statut associatif. Depuis l'approbation du préavis, réflexions et séances de travail se sont enchaînées afin de concrétiser ce projet sur les plans organisationnel et architectural, étroitement imbriqués comme on peut l'imaginer.

Sous l'impulsion de l'ancienne Municipalité et de la direction opérationnelle des chefs des Services de l'administration générale et des domaines et bâtiments, les discussions rassemblant les représentantes des deux institutions ont abouti à plusieurs décisions importantes pour la suite du projet :

- renoncement à toute séparation physique entre les deux entités dans leur nouvel environnement ;
- choix d'une entrée et d'un guichet d'accueil communs ;
- communalisation de la ludothèque et dissolution à terme de son association par décision de son assemblée générale ;
- fusion des deux institutions dans un seul « service » communal dont le nom fera l'objet d'un concours d'idées ;
- mise à niveau de la ludothèque par rapport à la bibliothèque en termes d'heures d'ouverture, de forces de travail et d'outils informatiques ;
- présentation des collections de façon contiguë (et non pas séparée) et organisée par catégories d'âge ;
- gratuité des prestations offertes au public ;
- valorisation et mutualisation des compétences du personnel ;
- accord de principe quant à la mise en place ultérieure d'un système Open+, par exemple grâce à la technologie RFID, permettant un accès en dehors des heures d'ouverture.



Tout en respectant l'esprit et l'histoire des deux institutions ainsi que de leurs collaboratrices professionnelles et bénévoles, l'objectif commun est de créer une structure qui apporte une plus-value véritable pour le public. Cette évolution sera visible, non seulement sur le plan des espaces offerts dans le nouvel emplacement, mais également en terme de prestations : aménagement de places de travail, de consultation et de jeux, mise en valeur des collections dans des espaces dédiés, volonté d'aller au-devant du public dans les rayons, simplicité d'emprunt grâce à la gratuité et aux inscriptions en ligne, par exemple. La réflexion portera également sur le développement de l'offre et des animations en direction de la jeunesse et du public allophone ainsi que des collaborations avec d'autres institutions tel que le Musée suisse du jeu.

Les réflexions décrites ci-dessus ont été accompagnées par un travail de bachelor (<http://doc.rero.ch/record/329914>) sur le thème « Bibliothèque-ludothèque : quel modèle de cohabitation choisir pour assurer les meilleures prestations au public ? », réalisé par Mme Camille Houriet, élève de la HEG Genève et bénévole de la Ludo La Tour. Ce travail a par ailleurs été récompensé par deux distinctions, le prix à l'innovation décerné par la HES-SO et le prix de l'association de professionnels Biblioromandie.

On relèvera enfin que des biblio-ludothèques existent ailleurs en Suisse, même si elles sont encore rares. Le modèle le plus notoire est celui de la bibliothèque municipale et ludothèque de Coire, dans les Grisons. Toutefois, le projet de La Tour-de-Peilz va plus loin dans l'intégration des deux offres culturelles et suscite un réel intérêt dans les milieux professionnels concernés.

Néanmoins, pour que ce projet se réalise, des moyens financiers, hors crédit de construction du nouveau collège Courbet, devront être accordés par votre Conseil au travers du budget 2022.

2. Situation actuelle

La bibliothèque a été fondée en 1839 et a célébré son 175^e anniversaire en 2014. Elle est aménagée dans un espace de 163 m² au sous-sol du collège des Marronniers. Elle occupe quatre employées communales pour l'équivalent de 2,7 ETP soit un total de 5'700 heures pour 24 heures d'ouverture hebdomadaire. Sa collection comporte environ 16'000 livres, magazines, journaux, DVD et livres-audio. La bibliothèque dénombre 1'149 comptes actifs. Elle propose une vingtaine d'animations ouvertes au public et une douzaine d'accueil de classes annuellement. L'inscription est payante, le prêt est gratuit. Le budget de la bibliothèque, salaires compris, s'élève à quelque Fr. 300'000.- pour l'année 2021.

L'association Ludo La Tour a été constituée en 1993, mais c'est en octobre 1995 qu'elle ouvre au public dans un local provisoire. Elle est une des plus importantes du Canton. Elle est installée dans un espace de 115 m² également au sous-sol des Marronniers depuis 1997. Elle occupe une collaboratrice à 20 % et bénéficie de l'apport de 22 bénévoles pour un total de 1'914 heures de travail au profit de l'institution, décomptées durant l'année 2019 et un total de 7 heures d'ouverture par semaine en moyenne. Elle propose 2'209 jeux et jouets et compte 228 familles membres. L'association propose une vingtaine d'animations par année. L'abonnement annuel et les prêts sont payants. Son budget annuel, salaire compris, s'élève à Fr. 38'000.- dont Fr. 30'000.- sont couverts par une subvention communale.

3. Effets du déménagement

Le déménagement dans le nouveau collège Courbet implique une mise à niveau des deux structures. Il n'est en effet pas imaginable que bibliothèque et ludothèque partagent un espace commun en offrant des prestations différenciées dues à des statuts et des ouvertures au public différents. Dès lors qu'il n'est pas souhaitable de diminuer l'offre de la bibliothèque, il convient d'augmenter celle de la



ludothèque par le biais d'une communalisation de l'institution et d'une professionnalisation de son personnel, aujourd'hui essentiellement bénévole. Cela aura pour effet immédiat d'assurer la pérennisation de la structure, mais générera les coûts supplémentaires décrits ci-dessous. Il sera également nécessaire de former les bibliothécaires aux activités de la ludothèque et inversement.

Le crédit de construction du nouveau collège Courbet englobe l'aménagement complet d'un espace de 595 m² (dont 229 m² de mezzanine) de bureaux, guichets d'accueil et exposition, le déménagement des collections et l'installation informatique. En revanche, les frais supplémentaires suivants seront intégrés au budget 2022.

3.1 Frais de personnel

En 2019, la ludothécaire salariée et ses collègues bénévoles ont travaillé 1'914 heures pour 270 heures de prêt par année et 36 semaines d'ouverture, réparties à raison de 1'038 heures au prêt, 103 heures à la préparation des jeux, 290 aux animations et 483 à l'administratif. Ce nombre d'heures correspond à un taux d'activité de 90 % (0,9 ETP).

Avec le passage à 24 heures d'ouverture sur 47 semaines (5 semaines de fermeture), l'activité des ludothécaires atteindra quelque 3'500 heures, correspondant à 1,7 ETP et à une charge financière supplémentaire pour 6 mois en 2022 de Fr. 80'000.- (Fr. 160'000.- annuellement).

Le taux d'activité global de la bibliothèque de son côté reste inchangé, en revanche, il est demandé au budget 2022 l'équivalent d'un demi-poste pour des auxiliaires, afin de faire face à l'augmentation du nombre d'usagers que devrait entraîner l'inauguration du nouveau site et aux situations imprévisibles dans cette configuration totalement nouvelle, avec un coût de Fr. 20'000.- pour 6 mois au budget 2022, soit Fr. 40'000.- annuellement.


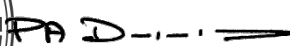
Par ailleurs, un montant de Fr. 10'000.- sera affecté à la formation.


3.2 Frais divers non pérennes

L'ensemble des coûts supplémentaires non pérennes hors crédit de construction liés à l'installation de l'institution au sein du nouveau collège Courbet (collections, matériel, communication, etc.) est estimé à quelque Fr. 50'000.- qui sont détaillés ci-dessous. On précisera que le budget courant de la ludothèque est intégré dans le budget communal pour le 2^e semestre 2022 et, donc, diminué de Fr. 15'000.- sur le poste « Subvention à la ludothèque ».

- | | |
|---|--------------|
| • Economat | Fr. 15'000.- |
| • Réserve pour achat livres et jeux supplémentaires | Fr. 5'000.- |
| • Réserve pour mobilier et matériel et complément d'aménagement | Fr. 20'000.- |
| • Frais informatique (logiciels et matériel) | Fr. 10'000.- |

AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ

La syndique :  Le secrétaire : 



Sandra Glardon Pierre-A. Dupertuis

Adopté par la Municipalité : le 23 août 2021

